



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 35494

## Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la signature d'un accord entre Météo-France et l'Institut national de veille sanitaire pour la mise en place d'un dispositif d'alerte en vue de prévenir les risques sanitaires liés à de fortes températures. Après les conséquences tragiques de la canicule de l'été 2003, et suite au rapport de la commission d'enquête parlementaire sur les conséquences sanitaires liées à la canicule, un accord entre Météo-France et l'INVS a été signé et devrait être opérationnel à partir de juin 2004. Cependant, l'INVS n'a pas encore terminé son étude, pour ce qui est des indicateurs retenus déclenchant l'opération d'alerte. En conséquence, il lui demande quelles sont les pistes de réflexion actuellement à l'étude, qui guideront les critères déclenchant ce dispositif d'alerte.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 35494

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 mars 2004, page 1778